

Date rédaction	06/2023	Lieu	Mairie déléguée de Tourlaville	Version	V1
Rédacteur	APN	Date réunion	9/06/2023		
Prénom et nom		Organisme		Pr	Ex
Membres du conseil portuaire					
M. Yvan Taillebois	Président			x	
Représentants du conseil municipal de Gatteville-le-Phare (Roubari)					
Mme Christine Léonard	Titulaire				x
Mme Marie-Noëlle Le Borgne	Suppléante	(arrivée à 11h00)		x	
Représentant du conseil municipal de Fermanville (Ports Lévi et Pignot)					
Mme Nicole Belliot Delacour	Titulaire			x	
M. Nicolas Lemarchand	Suppléant				x
Représentants du conseil municipal de Digosville (Le Becquet)					
M. Jean-Pierre Estace	Titulaire			x	
Mme Martine Coutanceau	Suppléant			x	
Représentant du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin (Le Becquet)					
Mme Muriel Jozeau Marigné	Titulaire				x
Représentants personnel gestion des ports					
M. Thierry Leteissier	Titulaire			x	
M. Arnaud Leroux	Suppléant			x	
Représentant de l'activité pêche					
M. Michel Travers	Titulaire				x
M. Stephane Lefevre	Titulaire				x
M. Jean Nicolas Doucet	Suppléant			x	
Poste à pourvoir	Suppléant				
Représentants de l'activité plaisance					
Port du Becquet					
M. Alain Chartier	Titulaire			x	
M. Alexandre Hamel	Titulaire			x	
M. Gérard Goueslain	Suppléant			x	
M. Rodrigue Malo	Suppléant				x
Port Lévi					
M. Richard Berger	Titulaire				x
M. Serge Boivin	Suppléant				x
Port Pignot					
M. Jack Letellier	Titulaire			x	
M. Jean-Claude Legat	Titulaire			x	
M. Philippe Folliot	Suppléant				x
Port de Roubari					
M. Jacques Lavenan	Titulaire			x	
M. Claude Maunoury	Suppléant				x
M. Rémi La Roque	Suppléant			x	
Autres participants					
Mme Brigitte Léger Lepaysant	Conseillère départementale				x
M. Daniel Denis	Conseiller départemental			x	
Mme Stéphanie Coupé	Conseillère départementale				x
M. Gilles Lelong	Conseiller départemental			x	
M. Stéphane Gautier	Directeur de la mer, des ports et des aéroports			x	

Le conseil portuaire des ports du Val de Saire s'est réuni le 9 juin 2023, à la mairie déléguée de Tourlaville, sous la présidence de **M. Taillebois**, représentant le président du conseil départemental. **M. Taillebois** remercie les membres du conseil portuaire pour leur présence et la mairie de Cherbourg en Cotentin pour l'accueil à la mairie déléguée de Tourlaville, puis il invite **M. Leteissier** à procéder à l'appel des membres et constate que le quorum est atteint.

I - Approbation du compte-rendu de la réunion du 18 novembre 2022

M. Taillebois demande s'il y a des commentaires sur ce compte-rendu.

M. Chartier indique qu'il avait spécifié « qu'il y avait eu moins d'incivilités sur le port du Becquet ». Aucune autre remarque n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

PORT DU BECQUET

I - Rapport d'activité :

M. Leteissier présente les travaux d'entretien réalisés en 2022 :

	2022
Nettoyage mensuel des cales	X
Réparation chaine parking	X
Entretien des bordures et terre-pleins	X
Reprise des fixations des échelles (en concertation avec l'association)	X
Rechargement en arène granitique	X
Remise en place d'un « obus »	X

- Le montant total des travaux et achats de fonctionnement concernant le port du Becquet pour l'année 2022, s'élève à 2 222,68 € TTC correspondant à :

Chaudronnerie Villette	333,48 €
TPC arène granitique	320,89 €+ 50,40 €
LOXAM	73,86 €
Consommables *	1 444,05 €

M. Leteissier informe du montant des dépenses et souligne le montant du produit ALG Mousse, utilisé désormais pour le nettoyage des cales.

M. Gautier précise que la période actuelle est une phase de test.

M. Letellier indique que le test sur le port Pignot n'est pas satisfaisant sur le bas de la cale.

M. Leteissier répond que cela a été constaté, mais qu'une proportion intermédiaire de dosage est testée.

Il poursuit en présentant le projet de marquage au sol et de la zone 30 étendue sur tout le domaine portuaire.



Il précise que le marquage a été prévu pour organiser les stationnements, notamment des véhicules avec remorques.

M. Chartier fait part que le marquage de la zone où sont habituellement garés les camping-cars n'est pas dans le bon sens pour ceux-ci.

M. Doucet demande la mise en place d'un panneau d'interdiction pour les camping-cars.

M. Leroux répond que nous n'avons pas le droit d'interdire le stationnement des camping-cars.

M. Gautier précise que le calage de la date de ce marquage n'est pas encore fixé.

M. Chartier ne trouve pas ce projet nécessaire.

M. Leroux explique que ce projet est fait pour optimiser l'espace et que ce marquage peut être amélioré ou reconsidéré si besoin.

M. Taillebois propose qu'un point soit fait lors du prochain conseil portuaire.

M. Leteissier demande l'avis des membres du conseil portuaire sur ce projet.

Il est approuvé à l'unanimité.

M. Chartier fait part qu'il y a un problème sur les places 37 et 38 à l'Ouest. Ces deux places sont utilisées comme places d'entrées en attendant d'avoir une place définitive.

Au vu de cette problématique, **M. Gautier** propose que les membres de l'association en discutent entre eux, un point sera fait sur ce sujet au prochain conseil portuaire.

M. Letellier fait remarquer qu'il revient aux propriétaires de bateaux de surveiller leurs navires en cas d'intempéries.

M. Gautier propose de laisser ces places libres pendant l'hiver.

M. Chartier signale que des annexes ont été enlevées et retrouvées en bas de la cale.

Mme Couteanceau signale un problème d'amas d'algues important dans le port.

M. Leteissier répond qu'il a été testé le retrait des algues et de leur stockage sur un terrain de la commune situé sur les hauteurs de Tourlaville, mais que les algues sont revenues très rapidement.

PORT LEVI

I - Rapport d'activité

M. Leteissier présente les travaux d'entretien réalisés en 2022 :

	2022
Nettoyage mensuel de la cale et escaliers	X
Entretien des bordures	X
Entretien terre-plein	X
Pose arène granitique	X

Le montant total des travaux d'entretien concernant le port Lévi pour l'année **2022**, s'élève à **1567,95 € TTC** correspondant à :

Porquet	11,58 €
Copeport	112,32 €
Consommables	1 444,05 €

Il est demandé un enrochement au pied du « mur blanc ».

M. Leteissier répond que le problème d'enrochement doit être vu avec les services des phares et balises.

M. Doucet informe qu'une poubelle a été mise en place sans consultation et sans couvercle.

M. Gautier informe qu'un courrier va être adressé à la CAC.

PORT PIGNOT

I - Rapport d'activité

M. Leteissier présente les travaux d'entretien réalisés en 2022 :

	2022
Nettoyage mensuel de la cale	X
Pose échelle	X
Pose arène granitique	X
Entretien des bordures et terre-plein	X

Le montant total des travaux d'entretien concernant le port Pignot pour l'année **2022**, s'élève à **3 830,85 € TTC** correspondant à :

Villette échelle	2 386,80 €
Consommables	1 444,05 €

M. Letellier demande s'il peut être acté le principe du remplacement des deux échelles restantes.

M. Letessier répond que la commande est passée pour cette année, il est bien prévu le remplacement d'une échelle par an.

M. Letellier fait remarquer que la qualité de la galvanisation n'est pas excellente, et demande de rallonger les échelles.

PORT DE ROUBARY

I - Rapport d'activité

M. Leteissier présente les travaux d'entretien réalisés en 2022 :

	2022
Nettoyage mensuel de la cale et escalier	X
Entretien des bordures	X
Déblaiement des galets	X

Le montant total des travaux d'entretien concernant le port de Roubari pour l'année 2023, s'élève à **1 444,05 €** correspondant aux consommables.

POINT SUR LE PLAN DE TRAITEMENT DES DECHETS DES PORTS DU VAL DE SAIRE

M. Leteissier informe que l'année 2022 n'a occasionné aucune procédure de signalement des insuffisances des installations de réception.

Mme Leborgne demande ce qu'il en est des déchets des professionnels.

M. Leteissier répond que les professionnels doivent apporter leurs déchets en déchetterie, ce dispositif est mis en place depuis un an.

M. Gautier demande s'il y a des questions.

M. Lavenan explique qu'il y a une table sur le port de Roubari située au niveau du rack à annexes qui gêne pour sortir ou replacer les annexes, il demande si elle pourrait être déplacée.

M. Leteissier répond que cela va pouvoir être fait en régie.

M. Lavenan indique qu'au dernier conseil portuaire avait été signalé un problème sur les chaînes mères, une réunion a été faite avec **M. Fontaine**, mais qu'il n'y a pas eu de retour.

M. Leteissier répond que l'intervention étudiée par **M. Fontaine** est prévue avant la saison 2024.

M. Lavenan demande s'il peut être prévu la mise en place d'un rack supplémentaire pour les annexes grand format.

M. Gautier s'interroge sur la fourniture par le Département de ce type d'équipement, mais que cela peut être étudié si cela s'est déjà fait par le passé.

M. Lavenan propose d'étudier la possibilité d'un accord entre le Département et l'association des usagers.

M. Gautier précise qu'il ne s'engage pas sur ce sujet mais apportera une réponse lors du prochain conseil portuaire.

M. Gautier informe que les AOT de gestion des mouillages concernant les associations seront rédigées en septembre pour les 5 prochaines années.

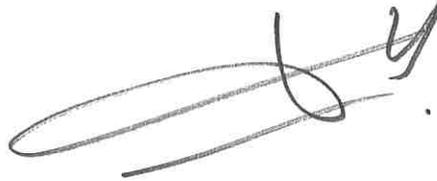
M. Lavenan demande si elles seront sur les mêmes bases.

M. Gautier confirme que ce sera sur la continuité des actuelles AOT

Aucune question n'étant formulée, **M. Taillebois** remercie pour les échanges et lève la séance.

Saint-Lô le 19 septembre 2023
Le président du conseil portuaire

Yvan Taillebois

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'Y' followed by a smaller 'v' and a final flourish.